Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606243-20250618-2025-06-18-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-04

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L(pouvoir à Hervé Vasselin), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025 Date d'affichage : 11/06/2025
Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 16 Votants : 20
M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT ET LA MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE POUR LE RECRUTEMENT DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

La commune recrute régulièrement des jeunes en service civique, dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion professionnelle et de la jeunesse. Ces jeunes âgés de 16 à 25 ans sont affectés dans les services communaux et notamment au Centre social ou au Musée de l'Horlogerie.
La mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre détient l'agrément général pour le l'accueil des services civiques du territoire dieppois, et dispose actuellement de la référente service civique du territoire de Dieppe. La commune va s'appuyer sur cet agrément pour le recrutement des services civiques.
Pour intégrer ce dispositif, une convention entre la commune et la mission locale Dieppe Côte d'Albâtre, pour l'accompagnement et le suivi des jeunes recrutés en Service Civique doit être signée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'importance de poursuivre l'accompagnement des jeunes en situation et faciliter leur accès à l'emploi,
Considérant l'avis de la Commission n°4 « Centre Social » en date du 11 juin 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer la convention de partenariat avec la Mission locale Dieppe Côte d'Albâtre, ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de cette convention,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

MAIRIE ST NICOLAS D'ALIERMONT (Seine-Mme)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.